



DOSSIER PRESSE

L'histoire de Smartpreuve

2019

Réunis dans le cadre d'un congrès professionnel, plusieurs avocats et Commissaires de Justice se penchent sur le problème de l'accessibilité à la preuve par le justiciable. Ils font alors un constat alarmant : **en France, 9 fois sur 10, le justiciable ne collecte aucune preuve ni ne fait appel à un Commissaire de Justice pour faire valoir ses droits.**

Pour permettre à chacun de collecter des preuves fiables et faire évoluer le rôle du commissaire de justice, un collectif de professionnels du droit commence alors à réfléchir à une solution innovante : **une application qui permettrait au justiciable de se constituer des preuves renforcées par des dispositifs techniques et d'accéder plus facilement aux études de Commissaires de Justice en cas de besoin.**

Smartpreuve était né et son premier prototype voyait le jour en 2019.

2020

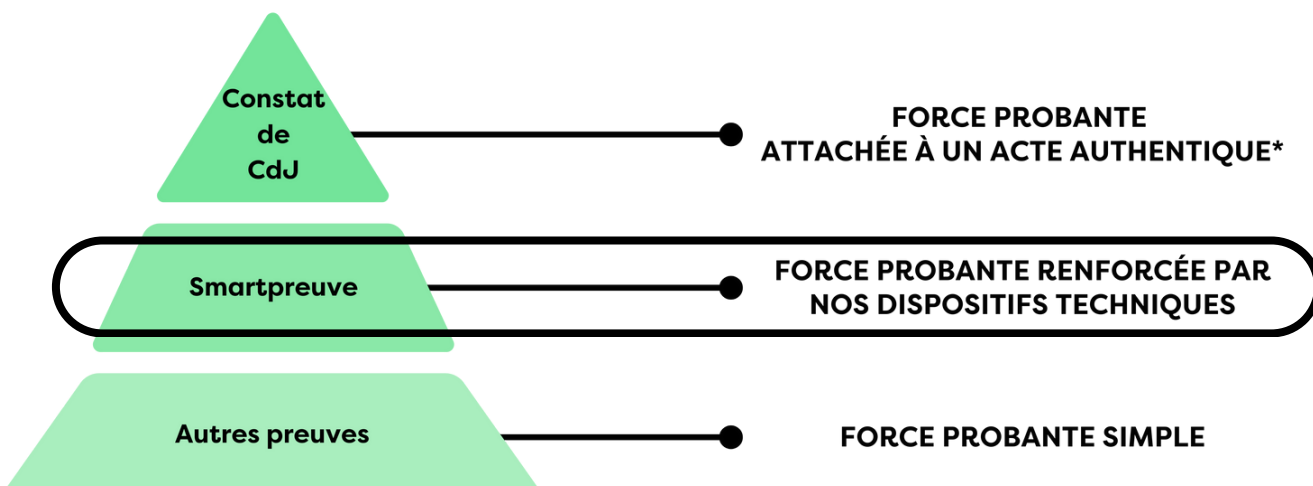
Alors que le COVID-19 gagne le monde entier, **une levée de fonds** est organisée auprès de professionnels du droit pour financer le développement de la solution.

2021

Après plusieurs mois de développement, Smartpreuve sort sur les plateformes de téléchargement et retient rapidement l'attention des professionnels de l'immobiliser en remportant **le prix de l'innovation de l'Union des syndicats de l'immobilier (UNIS) en novembre !**

2022

En 2022, des Commissaires de Justice belges rejoignent Smartpreuve et l'application connaît une refonte technique pour pouvoir accompagner de grands comptes (entreprises, ONGs et administrations) dans la collecte de preuves pour limiter leurs risques et réduire leurs coûts.



*Toute preuve, y compris le constat de Commissaire de Justice situé au plus haut de la pyramide, peut être contestée. Un constat dressé par un Commissaire de Justice fait foi jusqu'à preuve du contraire. Cette contestation peut se faire par la procédure d'inscription de faux. En savoir plus : Quels sont les facteurs qui garantissent l'autorité et la force probante d'une preuve ?

Une preuve accessible pour moins de 10 euros

Un problème : aujourd'hui, la preuve juridique n'est pas suffisamment accessible au grand public.

Actuellement, le seul moyen de collecter une preuve fiable est de recourir aux constats de Commissaire de Justice. La force probante de ce constat est attachée à un acte authentique et cette solution est adaptée lorsque les enjeux sont importants. Néanmoins, pour les situations du quotidien, les particuliers et entreprises n'y ont pas recours. Plusieurs raisons expliquent cela :

- Le coût important du constat (≈ 300€) ;
- L'accès délicat aux Commissaires de Justice (choix de l'étude, disponibilité, absence de contact direct avec le professionnel) ;
- Le justiciable n'a pas toujours conscience qu'il doit collecter une preuve ;
- Le justiciable choisit de récolter une preuve par lui-même, en prenant le risque qu'elle soit inadaptée ou incomplète.

“

Bien souvent le justiciable ne fait rien, ou collecte des éléments de preuves qui ne sont pas adaptés.

”

Des conséquences : le manque d'accessibilité a des effets bien concrets à l'échelle de l'individu comme de la société.

RISQUES

de ne pas sécuriser une situation délicate, de ne pas faire reconnaître sa bonne foi, de pas obtenir gain de cause...

FRUSTRATION

du justiciable qui ne sait pas comment agir, qui n'obtient pas la réparation d'un préjudice ou qui ne parvient pas à joindre un professionnel du droit...

PERTE DE CONFIANCE

des citoyens dans l'institution judiciaire et vis-à-vis des professionnels du droit, délitement du lien social...

“

La mission que se fixe Smartpreuve : faciliter la collecte de preuves juridiques fiables et l'accès aux Commissaires de Justice.

”

Les garanties techniques : ancrage blockchain et fichier natif

Chaque preuve photo ou vidéo prise par l'utilisateur via l'application est non seulement horodatée et géolocalisée via la collecte d'un fichier natif, mais aussi ancrée sur un serveur sécurisé par la technologie blockchain.

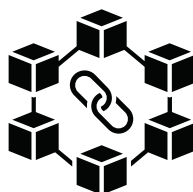
Sur Smartpreuve, aucune image (photo ou vidéo) ne peut être importée depuis le smartphone de l'utilisateur, ni d'internet ou d'une quelconque autre source. Elle est directement prise "à travers" la web-app, ce qui permet d'assurer la collecte d'un fichier natif : nous garantissons ainsi la sincérité du fichier collecté.

Pour assurer l'intégrité du fichier collecté, Smartpreuve a recours à la technologie blockchain. L'ancrage des métadonnées d'un fichier dans la blockchain permet de garantir l'intégrité de la preuve (pour distinguer l'originale d'une copie qui aurait été modifiée, par exemple) ou encore de démontrer la répétition d'une nuisance qui persisterait dans le temps.

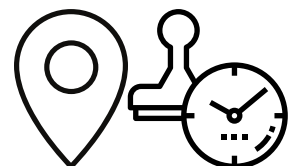
Smartpreuve utilise la blockchain Tezos. Cette blockchain open source française se démarque des autres de part sa très faible empreinte carbone (équivalente à celle de seulement 17 foyers européens selon un audit du cabinet PwC publié en décembre 2021) et son mode de gouvernance démocratique fondé sur la transparence.



PHOTOS ET VIDEOS
PRISES VIA L'APPLICATION



PROTECTION DU
DOCUMENT AVEC
LA BLOCKCHAIN



GEOLOCALISATION
ET HORODATAGE

La garantie juridique : le recours facilité au **Commissaire de Justice**

Une fois prises via la web-application, les preuves photos ou vidéos sont instantanément transmises à l'un de nos 40 études de Commissaires de Justice partenaires. Dans les 24 heures, il remettra à l'utilisateur un **récépissé de dépôt de fichiers**.

Tiers de confiance au service du justiciable, le Commissaire de Justice est doté d'une autorité morale qui confère au récépissé de dépôt une force dissuasive facilitant le règlement amiable des différends. En cas d'échec de la procédure amiable et d'introduction d'une action en justice, il constitue un outil qui renforce la force dissuasive des fichiers du justiciable.

En cas de besoin, Smartpreuve permet également à l'utilisateur d'entrer facilement en contact avec un Commissaire de Justice afin d'obtenir des conseils ou un procès-verbal de constat d'une situation. Dans le cadre de son rôle de conseil, le Commissaire de Justice pourra également joindre de lui-même l'utilisateur suite à un dépôt.



PRISE DE RENDEZ-VOUS AVEC UN
COMMISSAIRE DE JUSTICE



PHOTOS ET VIDEOS
PRISES VIA
L'APPLICATION

instantané



COMMISSAIRE
DE JUSTICE

<24h



RÉCÉPISSÉ
DE DÉPÔT

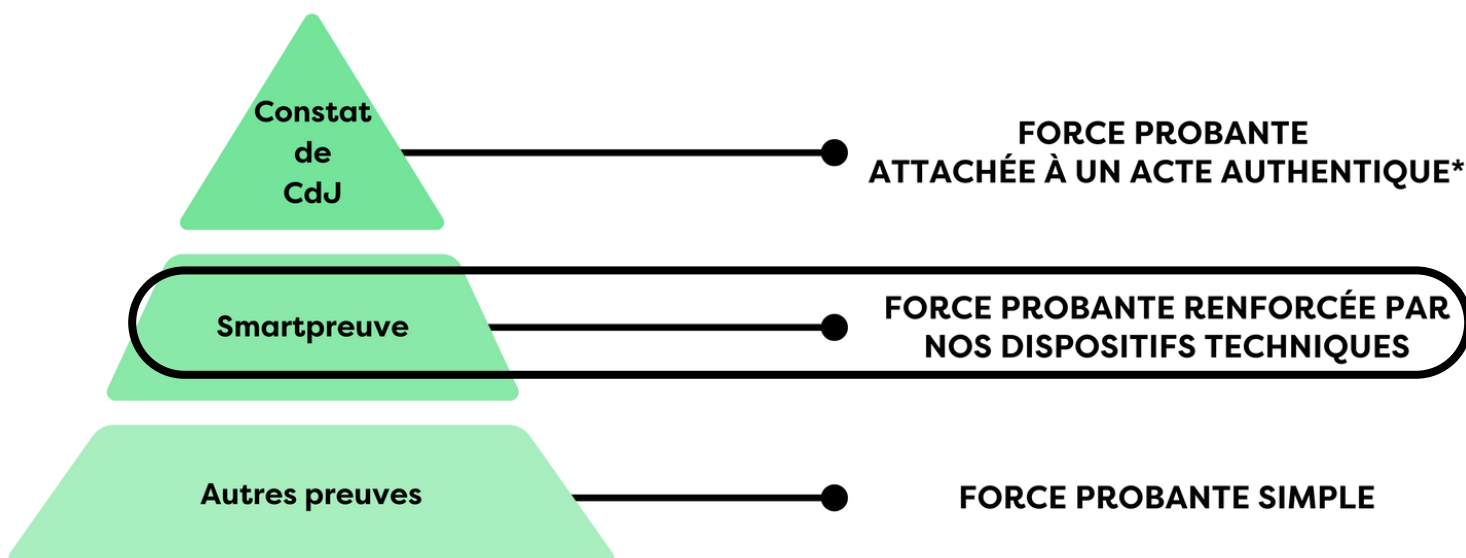
La valeur juridique du récépissé de dépôt Smartpreuve

Plus fiable qu'une simple photo ou vidéo, un fichier déposé sur Smartpreuve constitue une preuve renforcée par des dispositifs techniques en cas de règlement amiable ou judiciaire d'un différend.

En droit français (civil, pénal ou commercial), sauf disposition contraire, la preuve d'un fait juridique peut être apportée par tout moyen. Or, toutes les preuves ne se valent pas : alors qu'un constat de Commissaire de Justice est une preuve attachée à un acte authentique, le simple témoignage d'un passant n'a que peu de force probante car il peut facilement être contesté.

Les garanties d'horodatage et de géolocalisation des fichiers déposés sur Smartpreuve confèrent à l'utilisateur des preuves renforcées plus susceptibles d'être retenues par un juge dans le cadre d'un litige. Le récépissé de dépôt de fichiers peut également être annexé à un contrat (promesse de vente, contrat de bail...) pour dissuader un cocontractant de se soustraire à ses obligations.

Attention : un récépissé de dépôt ne vaut pas un procès verbal de constat effectué par un Commissaire de Justice ! Un tel acte nécessite une constatation formelle *in situ* par ce professionnel du droit. Smartpreuve vous permet d'en contacter un pour y avoir recours !



*Toute preuve, y compris le constat de Commissaire de Justice situé au plus haut de la pyramide, peut être contestée. Un constat dressé par un Commissaire de Justice fait foi jusqu'à preuve du contraire. Cette contestation peut se faire par la procédure d'inscription de faux. En savoir plus : Quels sont les facteurs qui garantissent l'autorité et la force probante d'une preuve ?

De multiples cas d'usage

Réagir immédiatement devant un sinistre, anticiper et résoudre des litiges mineurs grâce au dépôt de photos ou vidéos, obtenir une preuve attachée à un acte authentique grâce au constat, tout est possible depuis l'application.

COLLECTIVITÉS

dépôts sauvages,
occupations de terrains



ASSOCIATIONS

environnement, lutte contre
les violences sexistes et
sexuelles



CABINETS CONSEILS, BUREAUX D'ÉTUDE

études d'impact, rapports



CONFLITS DE VOISINAGE

arbres, clôtures, limites de
propriété



SYNDICS

occupation de parties
communes, prestataires
défaillants



SINISTRES

assurances, périls,
avant/après travaux



BTP

constructions, voirie, retards,
incidents de chantier,
malfaçons sous-traitants



ARTISANAT

état avant travaux, parfait
achèvement, anticipation de
litiges



LOGISTIQUE

livraison de marchandises,
état de cargaisons



IMMOBILIER

achat/vente, gestion,
diagnostics, dégradations



LITIGES

relevés de compteur, colis
abîmés, anticipation de
contestation



AUTOMOBILE

location, accrochages,
véhicules partagés



Ils parlent de nous...



« Dans le cadre de travaux de rénovation de votre appartement, vous pouvez vous retrouver devant des finitions mal réalisées ou des travaux non-conformes à vos souhaits (...). Pour aider les demandeurs, une application pour smartphone appelé *Smartpreuve* a ainsi été créée en partenariat avec les huissiers de justice et permet de déposer directement des photos géolocalisées et horodatées auprès des huissiers. »



« L'objectif de *Smartpreuve* est de permettre aussi bien aux entreprises qu'aux particuliers de collecter et de stocker, via un smartphone, des preuves qui seront certifiées ou constatées par un huissier de justice. Il s'agit aussi de faire en sorte que l'huissier de justice ne soit pas l'urgentiste du dernier recours avec le constat d'huissier mais intervienne en amont dans la chaîne de création de preuves. »



« Cette 5ème édition aura été riche en innovation. Les objets connectés et l'usage des smartphones investissent notre quotidien et celui de nos clients, et ce mouvement de fond est encore renforcé après la crise sanitaire (...) *Smartpreuve*, lauréat du Prix des Start-up, est une application mobile dédiée à la collecte de preuves qui permet d'attester par voie d'huissier. »



« La graduation est intéressante. C'est plus qu'une simple photo prise par nous-même. Elle est ici horodatée et géolocalisée de façon certaine avec une attestation qui est fournie par un huissier de justice. Donc, véritablement, on a déjà une certaine force devant le tribunal en montrant que l'on est de bonne foi et que c'est réel. Elle peut par ailleurs être utilisée par les professionnels autant que les clients. »



Les équipes



Alexis Deborde, PDG et co-fondateur

Après son M2 Droit des Affaires Internationales (Paris II Assas), Alexis Deborde se lance dans l'entrepreneuriat et co-fonde le Lab de l'EFB. Vice-Président de l'association Open Law, il lance Smartpreuve en 2021.



Frédéric Combette, COO

Après 10 ans passés à travailler au sein d'une étude de Commissaires de Justice, Frédéric Combette rejoint une agence de marketing relationnel avant de lancer sa propre entreprise dans l'intermédiation au sein de marchés de niches / Legaltech / Commissaires de Justice.



Julien Noyer, CTO

Julien Noyer est développeur full-stack depuis plus de 20 ans et freelance au sein de plusieurs Legaltechs. Il rejoint Smartpreuve en 2019 tout en continuant d'exercer en tant que formateur en technologies des Internets et en IOT, notamment à l'Université Paris I (Sorbonne).

Aujourd'hui, Smartpreuve c'est...

40

études de
CDJ
partenaires

1500
utilisateurs conquis

50

actionnaires
avocats
et CDJ